



COMMUNIQUÉ DE CVU-TOGO-DIASPORA DU 25 SEPTEMBRE 2017

TOGO, UN FAUX REFERENDUM CACHE LE VRAI REFERENDUM DE 1992 : Une nouvelle ruse de Faure Gnassingbé !

Dr Yves Ekoué AMAÏZO
25 septembre 2017
yeamaizo@cvu-togo-diaspora.org

Faure Gnassingbé, l'actuel Président du Togo est un Président illégal depuis 2015 si l'on applique à la lettre la Constitution originelle de 1992 basée les résultats d'un référendum approuvé par 98 % de la population togolaise. Ce Président illégal n'a pas pu, ou n'a pas voulu, ou encore, a « diplomatiquement » été invité à ne pas se présenter à New-York pour suivre les travaux de la 72e Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), lors des débats annuels du 19 au 25 septembre 2017. Le Togo fait partie des 193 Etats membres sur les 197 reconnus par l'ONU. Aussi, il faut croire que les Etats-Unis n'auraient certainement pas délivré le visa à ce Président illégitime pour se rendre à l'ONU.

1. FAURE GNASSINGBE, UN HORS-LA-LOI DEPUIS 2015 INDÉSIRABLE A L'ONU

C'est donc le Premier Ministre Komi Selom Klassou¹, qui, dans son intervention à l'ONU, qui a choisi de donner uniquement son point de vue, nécessairement biaisée en faveur du pouvoir en place. Il s'est contenté de parler de « rivalités entre le parti au pouvoir et l'opposition » à propos des réformes politiques et l'organisation du référendum. Ceci est en partie inexact. En effet, la rivalité est entre le parti au pouvoir et le Peuple togolais. L'opposition non alignée et qui ne travaille pas en sous-main avec le pouvoir n'est qu'une représentation du peuple et de la Diaspora togolaise. En référence à la Constitution originelle du 14 octobre 1992, il y a d'abord une demande urgente de la population togolaise et de sa Diaspora de demander le départ immédiat de Faure Gnassingbé pour non-respect de la Constitution de 1992. En conséquence de quoi, Faure Gnassingbé est bien un Président illégal et donc hors-la-loi au Togo, ce depuis 2015. Il ne peut légitimement représenter le Peuple togolais, ni sa Diaspora surtout qu'il refuse à ce jour de recenser les 2,5 million de Togolais et Togolaises constituant cette Diaspora et de leur accorder un droit de vote. En effet, le Chef du gouvernement togolais a oublié de préciser à la Tribune de l'ONU que c'est Faure Gnassingbé qui a modifié en toute illégalité la Constitution originelle en optant pour un vice de procédure, à savoir le non-respect du parallélisme des formes en droit. Donc, il faut être clair : c'est donc bien Faure Gnassingbé qui a illégalement refusé d'appliquer la Constitution originelle de 1992 qui prévoit la limitation du mandat présidentiel à deux, un scrutin à deux à deux tours. Alors venir aujourd'hui au Togo comme





devant l'Assemblée générale des Nations Unies leurrer la Communauté internationale sur les actes qu'il a posés, relève du mensonge.

2. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE AVALE UN ANACONDA

Après avoir rusé pendant 11 ans en refusant d'appliquer l'Accord politique global de 2006 permettant la mise-en-oeuvre des réformes institutionnelles et électorales, la nouvelle ruse de Faure Gnassingbé et ses affidés est de faire avaler à la communauté une couleuvre, que dis-je, un boa, voire un anaconda en annonçant la tenue dans les moins prochains, ce de manière unilatérale par le biais d'un projet de loi, un faux référendum qui viendrait cacher le vrai référendum originel de 1992. Alors bien sûr, les petites modifications portant sur l'évolution constitutionnelle au Togo comme la limitation à deux mandats des députés de l'Assemblée nationale ou tous changements du mode de scrutin ne peuvent et ne doivent pas se faire sous la législature d'un Président illégal depuis 2015. Il est donc proposé que tous ces changements se fassent avec un nouveau Gouvernement de transition sans le Président illégal et donc hors-la-loi.

Enfin, l'argument avancé que le vote du projet de la loi unilatéralement proposée par le Gouvernement togolais à l'Assemblée nationale togolaise n'a pas pu être adopté au 4/5e des députés mais au 2/3 des députés en l'absence des partis de l'alternative. Donc la Loi est une Loi RPT/UNIR et donc une loi de Faure Gnassingbé et ne répond pas aux aspirations ni du peuple togolais, ni à celles du réseau de coordination des partis politiques togolais, ni à celles du réseau de coordination de la Diaspora Togolaise indépendante partout où elle se reconnaît dans les pays d'accueil.

3. FAUX REFERENDUM CONSTITUTIONNEL AVEC CONTREVÉRITÉS DES URNES ?

Aussi, Faure Gnassingbé unilatéralement ne demande pas de revenir à la Constitution originelle de 1992, sinon il se ferait hara-kiri et devra quitter immédiatement le pouvoir pour illégitimité depuis 2015. Aussi avec beaucoup de ruses, de subterfuges, de désinformation et avec la force brutale des militaires et autres sécuritaires étrangers comme nationaux, il demande à la Communauté internationale, de valider et légitimer sa demande de sursis au pouvoir au moins jusqu'en 2020. Ceci devrait lui permettre de renouveler et d'imposer son système de contrevérité des urnes lors du prochain vrai « faux » référendum qui ne peut se faire dans la transparence compte tenu des antécédents. En effet, la pratique du régime RPT/UNIR repose encore sur des urnes dérobées, y compris par des vrais ou faux militaires non-républicains qui se sont entraînés à voler les urnes en courant plus rapidement qu'Usain Bolt, le recordman jamaïcain du 100 mètre. Malheureusement pour eux, les caméras des populations vigilantes les ont démasqués. Ces téléphones portables sont les yeux de la vérité et continueront à les démarquer et à faire circuler en temps réel l'usurpation du vote des Togolais et Togolaises dans les réseaux sociaux.





4. RECOMMANDATIONS DE CVU-TOGO-DIASPORA

Le Togo étant virtuellement coupé en deux, la question commence à se poser s'il ne faut pas réfléchir à l'option de deux Etats dans un cadre pacifique. Aussi, que ce soit le Secrétaire général des Nations Unies, ou la Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Chef d'Etat en exercice de l'Union africaine ou le Président de la Commission de l'Union africaine, ou encore les Présidents en exercice de la CEDEAO (actuellement Faure Gnassingbé) ou celui de l'UEMOA, le peuple togolais doit rester vigilant de ne pas se faire rouler dans la farine de manioc par des institutions qui ont systématiquement soutenu, voire légitimer, Faure Gnassingbé et en fait le régime cinquantenaire des Gnassingbé au Togo. Le CVU-TOGO-Diaspora recommande :

4.1 Aux réseaux de coordination des partis politiques togolais :

- De ne pas croire que le vote du projet de loi aux deux tiers des députés « renvoie la question des réformes constitutionnelles directement au peuple à travers l'expression du référendum ». Au contraire, il s'agit d'un piège consistant à remplacer la vraie constitution originelle de 1992 par une fausse constitution unilatéralement taillée pour Faure Gnassingbé pour rester au pouvoir jusqu'en 2030 ; en conséquence, il faut refuser toute projet de loi initiée par le Gouvernement et exiger une « proposition de loi » initiée par le Parlement togolais et comprenant le retour à la Constitution originelle de 1992. Aussi, les marches régulières et pacifiques des partis politiques doivent continuer et toute la population togolaise qui souhaite que son autodétermination politique soit reconnue doivent sortir pour mettre en minorité un régime été un système cinquantenaire qui ne respectent pas les droits des citoyens togolais, emprisonnent, brutalisent et même tuent des enfants qui se battent pour la démocratie au Togo.

4.2 Aux réseaux de la coordination de la Diaspora togolaise :

- De continuer à maintenir la pression auprès des Gouvernements des pays d'accueil partout où les Togolais et Togolaises résident et surtout de continuer à s'organiser collectivement au sein des différents réseaux de la coordination de la Diaspora togolaise qui se reconnaissent comme indépendant du pouvoir de Faure Gnassingbé.

4.3 Aux réseaux de la coordination des sociétés civile togolaise :

- De continuer à sensibiliser l'ensemble de la population togolaise de ne pas céder cette fois-ci à la brutalité du pouvoir ethno-familiale du système RPT/UNIR en honneur des morts, blessés, emprisonnés, humiliés, et spoliés par le système dynastique et autocrate Eyadéma ;





4.4 Aux confessions religieuses togolaises :

- De stopper leurs querelles puérides consistant à « obéir religieusement » et systématiquement au pouvoir en place sous le couvert de préceptes religieux et non divins qui conduisent à stopper la culture du combat pour l'autodétermination du peuple togolais.

A la lumière de ces recommandations, l'application de la Constitution originelle du 14 octobre 1992 fait de Faure Gnassingbé un Président hors-la-loi au Togo. La révision du cadre électoral y compris l'instauration du droit de vote pour les Togolais de l'étranger, les discussions sur les réformes institutionnelles et électorales, la libération de tous les prisonniers politiques ainsi que ceux et celles détenus et spoliés lors des différentes manifestations pour l'autodétermination du peuple togolais doivent se faire dans le cadre d'une transition.

Monsieur le Premier ministre Komi Selom Klassou doit remettre sa démission immédiatement pour faciliter la mise en place d'un dialogue constructif entre les représentants des deux Togo, dialogue dans le « *cadre de discussions sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles* » suggéré mais non exigé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Portugais Antonio Guterres². Le peuple togolais mérite et a le droit de voter par référendum le retour au référendum originel de 1992.

25 septembre 2017

Dr Yves Ekoué AMAÏZO

Coordonnateur général, Collectif pour la Vérité des Urnes

CVU-TOGO-DIASPORA. Une association de fait financièrement indépendante et politiquement libre.

www.cvu-togo-diaspora.org

info@cvu-togo-diaspora.org

© CVU-TOGO-DIASPORA



1 Klassou, K. K. (2017). « Togo Discours du 1er ministre togolais Komi Klassou » lors de la 72e Assemblée générale de l'ONU. In IciLomé.com. 23 Septembre 2017. Accédé le 24 septembre 2017. Voir <http://news.icilome.com/?idnews=838967&t=discours-du-1er-ministre-togolais-komi-klassou--72e-ag-de-l-onu>

2 RepublicofTogo (2017). « Dialogue constructif sur les réformes ». In Republicoftogo. 23 septembre 2017. Accédé le 24 septembre 2017. Voir <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Diplomatie/Dialogue-constructif-sur-les-reformes>

